

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

1. CONDITIONS DE RESERVATION

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Le client qui établit la réservation doit être une personne majeure et faire partie des personnes hébergées.

Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité maximum de l'hébergement choisi. Les réservations peuvent être effectuées par email directement sur le site de Chanteduc ou par téléphone au 04.75.21.46.59.

Les réservations deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et :

- Après réception dans un délai de 7 jours par Chanteduc du contrat de réservation et des conditions générales de vente signées ; passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis.
- Ou après une réservation faite directement sur le site Web de Chanteduc en ayant coché la case d'acceptation des conditions générales de vente,
- Et du versement de l'acompte, ce paiement peut-être réalisé par chèque et virement bancaire.

Le règlement du séjour doit être soldé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la location sera annulée suivant les conditions d'annulation ci-après.

La taxe de séjour est à régler directement à la réception de Chanteduc le jour de votre arrivée. Le montant de la taxe de séjour est de 0.70€ par adulte (+18 ans) et par jour.

L'électricité est facturée au réel consommé au tarif de 0.25/ KWh pour chaque chalet durant la période hivernale.

Les préférences formulées lors des réservations (N° d'emplacement précis, ombre ou pas, emplacements côte à côte...) seront satisfaites dans la mesure de nos possibilités, sans engager la responsabilité de Chanteduc.

CHALET

Les réservations doivent porter sur une durée minimale de 7 nuitées en haute saison (juillet et août) ; et 3 nuitées pour les weekends de Pâques, du 1^{er} Mai, 8 Mai, Ascension et Pentecôte.

Arrivées à partir de 15H et jusqu'à 19H, présentez-vous à l'accueil avec la confirmation de réservation. Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 19H afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site.

Départs entre 8H et 11H, passé ce délai une journée supplémentaire vous sera facturée.

Caution : pour les locatifs, une caution de 200 € garantie d'un hébergement propre et en bon état, vous sera demandée à votre arrivée et vous sera restituée en fin de séjour après inventaire de départ. Casse et détérioration peuvent vous être facturées. De même, le ménage des locatifs lors de votre départ est à votre charge. Une retenue sur la caution sera effectuée si le nettoyage n'est pas réalisé ou jugé insatisfaisant (possibilité d'une option « Forfait Ménage » lors de la réservation).

Des kits « Linge de lits » (draps et taies d'oreillers) sont compris dans les tarifs de location. Pensez à apporter vos serviettes de toilette (en supplément).

GESTION LIBRE

Le client reconnaît que les locaux faisant l'objet du contrat de réservation ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Il s'engage à restituer les lieux loués dans l'état de propreté, de rangement et de fonctionnement identique au jour d'arrivée.

Lors du départ, le client doit éteindre les radiateurs ainsi les lumières des bâtiments. Il doit également s'assurer que toutes les issues de secours sont correctement fermées. Les poubelles et bouteilles doivent être vidées et jetées dans les conteneurs adéquats.

Caution : pour la location de l'ensemble du site, une caution de 2000 € garantie d'un site en bon état, vous sera demandée à votre arrivée et vous sera restituée en fin de séjour après inventaire de départ. Casse et détérioration peuvent vous être facturées.

Caution : pour le ménage du site (salle de réception, restaurant et chalets), une caution de 500 € vous sera demandée à votre arrivée et vous sera restituée en fin de séjour après inventaire de départ. Une retenue sur la caution sera effectuée si le nettoyage n'est pas réalisé ou jugé insatisfaisant (possibilité d'une option « Forfait Ménage » lors de la réservation).

2. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 jours, à compter de l'acceptation de l'offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou selon une période déterminée. Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.

3. ANNULATIONS - MODIFICATIONS - ASSURANCE

Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement (le cachet de la poste faisant foi). Dans ce cas, il sera retenu un montant égal à 30 % du coût total du séjour (montant équivalent aux arrhes).

Toute annulation survenant à moins de 30 jours de la date d'arrivée, il sera retenu la totalité du séjour. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 H qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat de réservation, la direction se réserve le droit de disposer librement de la location. Il ne sera procédé à aucun remboursement dans ce cas.

Des modifications concernant une réservation peuvent être effectuées, sous réserve de disponibilité et tant que la capacité de l'hébergement loué le permet. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée décalée ou de départ anticipé.

Attention : les Chèques Vacances ne sont pas remboursables.

L'association villages de gîtes dont nous sommes membres a négocié pour vous une assurance « Gritchen » à un tarif défiant toute concurrence : 4 % du montant du séjour. Cette assurance villégiature vous couvrira pour les cas suivants : covid19, maladie grave, accident, licenciement, convocations obligatoires, destruction de vos locaux, octroi d'un emploi, suppression des dates de congés par l'employeur, mutation professionnelle, dommages récents à votre véhicule,...

4. INVENTAIRE - ETAT DES LIEUX

A l'arrivée, l'inventaire et l'état des lieux de l'hébergement, et du site dans son ensemble en cas de gestion libre, seront vérifiés par le client (inventaire, état de fonctionnement et propreté). Toute réclamation devra être présentée le jour d'arrivée avant la fermeture du bureau d'accueil. A défaut, tous les éléments visés sur le listing donné au client seront réputés présents dans l'hébergement et sur le site en général.

De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé à la direction qui fera de son mieux pour y remédier. Au départ, l'inventaire sera fait par nos soins en présence du client le jour du départ entre 8H et 11H.

5. ASSURANCES

Les clients doivent être titulaires d'une assurance Responsabilité Civile couvrant tous les dommages corporels ou matériels qu'ils peuvent occasionner.

Ils devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel (ou le matériel loué) les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Chanteduc décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradations de biens ou de véhicules..., ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du client ou d'un autre client.

6. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés dans les locatifs réservés à cet effet. Les chiens de 1^{er} et 2^{ème} catégories sont interdits. Ils doivent être tatoués (ou puce électronique) et vaccinés (carnet de vaccinations à jour demandé à l'arrivée), ils doivent être tenus obligatoirement en laisse. Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls dans la location. Pour des raisons d'hygiène, ils ne sont pas admis au restaurant et ne doivent pas entrer en contact avec les literies.

7. DIVERS

Le règlement intérieur (disponible sur simple demande) doit être respecté par tous les clients sous peine d'expulsion après mise en demeure et sans aucun remboursement. Il est notamment interdit de fumer dans les lieux communs et les locatifs.

La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui auraient donné de fausses informations concernant les occupants d'un hébergement.

Circulation et stationnement : la vitesse est limitée à 10 km/h. Chanteduc est un village 100% piétons. Après déchargement de vos bagages, vous êtes invités à laisser votre véhicule sur le parking à l'entrée du Village Vacances (exception faite pour les chalets accessibles pour les personnes à mobilité réduite).

Hors saison, certaines prestations peuvent être modifiées voir supprimées.

Le Village Vacances Chanteduc se réserve la possibilité d'utiliser tous supports (films-photographies) où vous pourriez apparaître pour des supports publicitaires. Dans la mesure où vous ne le souhaiteriez pas, faites part de votre refus par écrit auprès de Chanteduc.

8. DONNEES INFORMATIQUES

Conformément à la loi informatique et libertés N° 78-17 du 06 Janvier 1978 telle que modifiée, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoirement recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier au Village Vacances à l'adresse figurant en bas de page.

9. RECLAMATIONS - LITIGE - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation devra être effectuée exclusivement par écrit « courrier recommandé avec accusé de réception » adressé au Village Vacances dans un délai de 10 jours après la date du séjour.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste,

le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances soient une réussite totale.